

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 02 avril 2024

Objet : PROGRAMME TRAVAUX FORESTIERS 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE SYLV'ACCTES.

L'An deux mil vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal et mariages de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame BLANC Dominique Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 13

Nbre votants : 18

Etaient présents

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, Adjoints,
M. Blanc Jérémie, Conseiller Délégué,
Mmes De Jesus Catherine, Fol Christine, Fournier Céline, Hugon Denise,
Quinio Marie-Madeleine, Conseillères Municipales,
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Girod Claude, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à Mme De Jesus Catherine, Conseillère
Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire
Mme Rey Novoa Dolorès, Conseillère, a donné une procuration à M. Luc Barrière-Constantin, Conseiller,
M. Gigi Dominique, Conseiller, a donné une procuration à M. Brunet Julien, Conseiller
M. Martinod Guillaume, Conseiller, a donné une procuration à M. Visconti Régis, Adjoint
M. Felix-Fiardet Bastien, Conseiller.

Etait absente

Mme Golay-Ramel Martine, Conseillère.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le programme d'actions 2024 préconisé par l'Office National des Forêts pour la gestion de la forêt soumise de Péron, approuvé lors du vote du budget primitif ce même jour. Elle précise que les travaux d'investissement étant subventionnables, il y aurait lieu de solliciter l'aide correspondante auprès de Sylv'Acctes Rhône-Alpes, association créée en 2015 pour soutenir les actions forestières vertueuses en Auvergne-Rhône-Alpes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTE le programme d'action 2024 suivant :

- Travaux de maintenance – section de fonctionnement

Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture

Localisation : parcelles 48u à 54u),

Pour un montant de 10 370 € HT,

- Travaux sylvicoles sécurisation route forestière – section de fonctionnement

Abattage, façonnage, sécurisation par abattage de bois mort résineux le long des routes ouvertes à la circulation (transversale, piste de Malatrait, autres...)

Localisation : route forestière,

Pour un montant de 1 970 € HT,

- Travaux sylvicoles – section d'investissement

Intervention en futaie irrégulière combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoiement, dépressage et intervention sur des perches, avec finition spéciale,

Localisation : parcelles 25u et 26u,

Pour un montant arrêté à la somme de 6 200 € HT.

Ces travaux d'investissement sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 50 % par l'association Sylv'Acctes Rhône-Alpes, soit 3 100 € HT,

DELEGUE à l'Office National des Forêts la réalisation de l'ensemble des travaux de ce programme 2024,

DIT que les crédits correspondant aux prestations retenues ont été prévus au budget primitif 2024 suivant le programme d'actions 2024 du 9.02.2024 :

➤ En section de fonctionnement :

* à l'article 61524 pour les travaux de maintenance et sécurisation de la route forestière : 12 340€ HT (assujettis à la TVA),

➤ En section d'investissement :

* à l'opération 115 (travaux forestiers 2024) pour les travaux sylvicoles : 6 200 € HT (assujettis à la TVA),

DIT que la subvention prévisionnelle de l'association Sylv'Acctes, estimée à 3 100€ (50% des travaux, a également été inscrite au budget primitif 2024 à l'opération 115 (travaux forestiers 2024) à hauteur de 3 100 € HT,

AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint en cas d'empêchement, à signer le programme d'action 2024 et le devis de l'ONF correspondants, toutes pièces et toutes demandes de financement se rapportant à l'engagement de ces travaux, notamment le dossier déposé auprès de l'association Sylv'Acctes.

Fait et délibéré, les jour et mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire.

